



9, Rue du Tremblay  
38130 ECHIROLLES

☎ 04 38 49 00 86

✉ [batpi@batpi.com](mailto:batpi@batpi.com)

<http://www.batpi.com>



Bureau d'Assistance Technique en Prévention Incendie

## FORMATION

### CONDUITE A TENIR LORS DES COMMISSIONS DE SECURITE DES ERP

**Public :** Toute personnes concerné par une visite de sécurité incendie.

**Pré requis :** Sans objet.

**Nombre de stagiaire par session :** de 2 à 8 stagiaires maximum.

**Durée totale indicative :** 24 heures (3.5 jours).

Si la formation est dans nos locaux, possibilité de faire 8 sessions de 3 heures le soir.

**Objectifs :** Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant de maîtriser les différentes étapes de la visite d'une commission de sécurité, de la phase de conception à la phase de réception .

Connaitre les responsabilités du maire ou de son représentant en matière de sécurité incendie dans les ERP.

Veiller à la bonne application de la réglementation ERP.

jeux de rôle : présider la commission communale ou intercommunale de sécurité.

**Moyens pédagogiques :** Cours magistraux - Exercices de cas - Mise en situation

**Coût de la formation :** 1615 € TTC par élus

SEQUENCES	CONTENUS
1 Présentation de la CS	- Composition CS / texte de références - A quoi sert-elle ?
2 Notion de sécurité incendie et de panique dans un ERP	- Le feu et le comportement au feu (les fumées). - Outils d'analyse (CLICDVCREM) : - classement des bâtiments ; - dispositions constructives et techniques ; - moyens de secours ; - notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
3 Déroulement d'une CS pendant une visite	- Présentation des documents techniques obligatoires. - Visite d'un ERP. - Conclusion.
4 Cas pratique	- Visite de votre établissement recevant du public. - Création d'une fiche d'auto contrôle des vérifications techniques obligatoires de l'établissement et du suivi administratif.

**Le plus de la formation : le stagiaire acquerra une méthodologie lui permettant de savoir :**

- Estimer le niveau de sécurité d'un établissement ;
- Justifier l'avis favorable ou défavorable à la poursuite de l'activité de l'ERP ;
- Suggérer à l'exploitant les améliorations nécessaires à la poursuite de l'activité de son établissement.

CS-ELUS-001-28 avril 2020 V-A

SARL au capital de 15 300 € RC Grenoble 453 739 328 Siret : 453 739 328 000 38

N° de déclaration d'activité 82380391538 du 31/03/2006 Agréé par le service interministériel de la Défense et la Protection Civile par arrêté n°2010-00703 sous le numéro 38-0005 Convention de formation avec FFSS38 n°2801211-2